

1 inFO militante

N° 3313 du 2 au 15 octobre 2019

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



DÉTERMINÉS

Le CCN résolu à contrer le projet d'un système de retraite par points (p. 4 et 5)

Les dépenses publiques, dont de santé, annoncées encore en berne en 2020 (p. 6 et 7)

Le vote FO dans l'intérim pour les droits de millions de précaires (p. 15 à 18)

© F. BLANC



p. 4 et 5

ILLUSTRATION : J.L. BOIRE



p. 15 à 18

© F. BLANC



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 8)

- Un comité confédéral national concentré sur la bataille pour les retraites.
- Budget 2020 : un projet inadapté aux enjeux de relance.
- PLFSS : le trou pousse la Sécu dans le goulot.
- Transport aérien : ces compagnies qui tombent, ces emplois qui sombrent.

//// DROIT (page 9)

- De l'influence des RTT sur la période d'essai.

//// INTERNATIONAL (page 11)

- États-Unis : première grève chez General Motors après douze ans de paix sociale.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 12 à 14)

- Deliveroo frappe en France, Uber cale en Californie.
- EDF : les fédérations exigent l'abandon du projet Hercule d'ici le 10 octobre.
- La Poste : FO signe l'accord sur l'égalité professionnelle.

//// DOSSIER (pages 15 à 18)

- Travail temporaire : un réservoir de salariés précaires à ne pas laisser tomber.

//// CONSOMMATION (page 20)

- L'aide à la maîtrise de consommation d'énergie des ménages.

//// DÉVELOPPEMENT (page 21)

- De la campagne services à la personne au logiciel Articque.

//// HISTOIRE (page 22)

- Les revendications durant les Trente Glorieuses.

//// PORTRAIT (page 23)

- Nouvelle secrétaire confédérale, Rachèle Barrion prend la barre de la formation syndicale.

//// 21 SEPTEMBRE (pages 25 à 31)

- Revivez en photos la manifestation et le rassemblement FO, à Paris, pour nos retraites.

LFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama. Rédaction en chef : D. Rousset.

Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero. Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher. Conception de la maquette : V. Pfohl. Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.

Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33. Imprimé par RPN, Livry-Gargan. Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174. Dépôt légal octobre 2019. Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LE DÉFI EST GRAND, NOTRE RESPONSABILITÉ IMPORTANTE!

Ce 21 septembre, nous étions bien 15000 à Paris, place Denfert-Rochereau. Une belle marée de drapeaux rouges. Une belle marée de sourires déterminés, de visages fiers. Pour beaucoup il avait pourtant fallu partir très tôt et rentrer tard dans la nuit.

Nous étions là pour dire haut et fort que ce que la confédération exprime dans le débat public depuis des semaines et des mois sur le dossier des retraites, est porté par les syndicats FO et leurs adhérents : nous ne voulons pas d'un régime unique par points car demain il conduirait à remettre en cause le mode de calcul des retraites appuyé sur les meilleures périodes (les vingt-cinq meilleures années ou les six derniers mois selon les éléments de rémunération pris en compte). Cela obligerait chacun et chacune à se constituer un capital – le terme n'est pas neutre! – de points tout au long de la carrière, y compris dans les périodes difficiles (difficultés pour accéder à un emploi stable et à temps plein, temps partiel subi, rupture d'activité, perte d'emploi...) qui pénalisent davantage les jeunes et les femmes. Et, le moment venu, la pension dépendra de la valeur de service du point, sachant que ce sont les gouvernements qui auront tout pouvoir quant au cadrage

financier du pilotage du système fixé par les lois de finances.

Les débats actuels sur le projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS), où l'on assiste à une fongibilité toujours plus grande du budget de la Sécu avec celui de l'État au détriment des besoins en matière de politiques de santé (nul besoin de revenir sur la situation des hôpitaux par exemple), ne peuvent que confirmer nos craintes.

FO ne s'inscrira pas dans la mise en œuvre du régime unique par points

Le Comité confédéral national (CCN), qui rassemble les responsables des unions départementales et des fédérations nationales, a eu à débattre de la suite à donner. Les échanges ont été riches et nombreux, sans détour de la part des uns et des autres. Le CCN a été unanime : FO ne s'inscrira pas dans la mise en œuvre du régime unique par points. Pour autant, FO entend bien défendre et porter ses revendications, tant auprès du gouvernement que des employeurs, pour le maintien et l'amélioration de

notre système de retraite et de ses régimes, « *trésor national* » que « *le monde nous envie* », nous disait encore le Premier ministre récemment au CESE.

Le défi est grand, notre responsabilité importante pour les générations à venir. Nous le mesurons. FO est prête à aller à la grève. Ce n'est pas un gros mot, c'est un droit constitutionnel, attaché à la liberté syndicale et au droit de négociation collective.

Ce n'est pas une fin en soi, mais le recours ultime lorsque l'on n'est pas entendu. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large. Il nous faut convaincre le plus grand nombre par l'organisation de réunions et d'assemblées générales. La date du 5 décembre est dans les esprits.

Le CCN s'est penché sur d'autres dossiers majeurs. L'environnement et le climat : ce n'est pas d'aujourd'hui, FO est depuis longtemps impliquée avec la Confédération syndicale internationale, notamment lors des COP. À nous d'en faire une revendication ouvrière, pour les travailleurs et les jeunes, qui ne laisse pas la justice sociale sur le bord du chemin. Nous avons aussi consacré nos discussions à la mise en place des CSE, à l'impératif d'accroître nos implantations et de réussir les élections... Bref, FO est en forme et en Force!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Un comité confédéral national conce

Intense par l'actualité sociale mais aussi par l'émotion – le départ du secrétaire confédéral Philippe Pihet et l'élection de la confédérale Rachèle Barrion...

Le Comité confédéral national (CCN) de FO, qui se tenait les 25 et 26 septembre à Paris, a centré ses débats sur le projet de réforme des retraites programmé.

Quelques jours après le rassemblement réussi du 21 septembre à l'appel de FO, le projet sur les retraites était au cœur des débats du CCN. En amont de l'adoption de la résolution (à l'unanimité du CCN), ce projet a nourri les quarante-cinq interventions de délégués. Ainsi, pour Hervé Quillet (Chimie) « *il est nécessaire de se battre tous ensemble pour faire reculer le gouvernement* ». Annonçant une action des retraités le 8 octobre pour les pensions, Didier Hotte (UCR) appelle à « *continuer la bagarre* ». Pour Clément Pouillet (FNEC-FP-FO), FO « *a choisi la*

résistance », il faut désormais « *obtenir le retrait* » du projet. Concertation ou pas, « *c'est la bagarre qui va régler le problème* », et pour se faire entendre « *c'est le terrain de la grève* », assure Hubert Raguin (FNEC-FP-FO). FO « *ne doit pas aller discuter des modalités de destruction des retraites* », estime Pierre Courrèges-Clerc (Dordogne) tandis que Michel Le Roch (Loire-Atlantique) voit dans la grève à la RATP un possible « *détonateur* ». Patrice Clos (Transports et Logistique) annonce qu'« *à partir du 5 décembre, la fédération appellera à la grève illimitée* ». La seule question qui vaille désormais, analyse Jean Hédou

(FEETS-FO), c'est « *comment construire le rapport de forces pour bloquer* » le projet. Christian Grolier (FO-Fonction publique) pointe l'attaque que constitue la réforme contre la notion de carrière des fonctionnaires et contre le statut.

Pour le gouvernement « ça va être compliqué »

Édouard Guerreiro (Côte-d'Or) s'insurge contre les velléités du gouvernement de « *confisquer le salaire différé* ». Pour Didier Birig (SPS-FO) ce n'est que le « *début de la bataille pour les retraites* ». Il faudra « *voir* » le gou-

Retraites : la résolution adoptée par le CCN

Extraits :

« Le CCN refuse catégoriquement le projet de réforme du gouvernement visant à mettre en place le système de retraite par point et en demande l'abandon immédiat. »

« En ce qui concerne les concertations, le CCN réaffirme que FO n'ira pas discuter de la mise en place de la réforme et de ses ajustements. »

« FO ne s'inscrira pas dans la mise en œuvre du régime unique par points. A contrario, FO rendra publiques les revendications précises qu'elle ira porter au gouvernement comme aux employeurs sur les retraites (refus du régime unique par points, maintien du système actuel et de ses régimes). »

« Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron-Delevoye. Pour

cela, FO entend œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève. »

« Tout en rejetant le projet de contre-réforme, le CCN se prononce pour la défense et le maintien de l'ensemble des régimes. Il entend défendre le régime général, les régimes complémentaires, les régimes spéciaux, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) qui reposent sur le principe de la répartition, expression de la solidarité intergénérationnelle, ainsi que le code des pensions civiles et militaires. »

« Le CCN s'oppose fermement à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge de taux plein, pivot ou d'équilibre, ou par l'allongement de la durée d'activité. »

« Le CCN décide d'amplifier l'information contre le projet du gouvernement de régime unique par points par la poursuite d'une vaste campagne de réunions publiques. »

Entré sur la bataille pour les retraites



PHOTOS: F. BLANC

Philippe Pihet : un long parcours de militant



Philippe Pihet, spécialiste des retraites à la confédération, a décidé, à 63 ans, de faire valoir bientôt ses droits... à la retraite. S'il quitte son mandat de secrétaire

confédéral il en garde d'autres, notamment à la Capssa ou encore à l'OCIRP dont il est le vice-président. Ce natif de Haute-Saône, devenu cadre à la Carsat Rhône-Alpes, a pris sa carte à FO en 1979. Le début d'un long parcours syndical. Militant depuis 1982 au sein du SNFOCOS – il en sera le trésorier entre 1993 et 2011 –, Philippe Pihet rejoint l'UD FO de Haute-Saône puis l'Union régionale de Franche-Comté. Il rejoindra ensuite l'UD FO du Rhône dont il sera le secrétaire général de 2001 à 2011, date à laquelle il est élu au bureau confédéral. Philippe Pihet, qui a présidé l'Arrco de 2011 à 2013 est, entre autres, membre du Conseil d'orientation des retraites.

V.F.

vernement « pour lui dire sans relâche nos revendications », préconise Gilles Goulm (Défense). « Ce n'est pas parce que l'on est contre le projet que l'on ne doit pas venir expliquer nos positions. Ce qui intéresse les salariés, ce sont les moyens que l'on se donne pour faire reculer le gouvernement », assure Franck Bergamini (Bouches-du-Rhône). Il faut « aller vers l'unité d'action la plus large possible », et quoi qu'il se passe « expliquer nos positions », analyse Frédéric Homez (FO-Métaux). Philippe Grasset (FO-Finances) rappelle que « le rapport de forces » a déjà « permis de desserrer le calendrier » de la réforme, initialement prévue pour 2018. « Le gouvernement s'aperçoit que son projet ne va pas de soi et que ça va être compliqué » pour lui, confirmait le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, devant le CCN. « Nous devons amplifier une large campagne d'information

et de mobilisation », « l'objectif est de réaliser l'unité syndicale la plus large possible. (...) On va tout faire pour empêcher la mise en place d'un régime unique par points ». La question du climat a aussi été abordée lors de ce CCN. La confédération se saisit déjà depuis longtemps de ce dossier, notamment dans le cadre des COP (conférences sur le climat entre les États). Cette question du climat « ne peut être dissociée de celle des politiques économiques et du rôle des pouvoirs publics », et ne peut être, « comme le social, laissée à la main invisible du marché », insistait Yves Veyrier. FO, qui « demande l'ouverture d'une concertation large avec les interlocuteurs concernés », va créer un « groupe de travail confédéral associant des camarades des fédérations, unions départementales et syndicats les plus concernés ou impliqués ».

Valérie Forgeron

Budget 2020 : un projet inadapté aux enjeux de relance



Présentation du budget 2020 au ministère de l'Économie, le 26 septembre 2019.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 confirme le credo de la baisse des dépenses publiques. Pour FO, ce PLF ne procède pas d'un « *budget de relance* ». Le recul de ces dépenses (40 milliards entre 2017 et 2020) devrait atteindre 2,3 points de PIB sur le quinquennat. Le gouvernement, qui programme un déficit public en recul de 20 milliards d'euros en 2020, compte s'appuyer sur les économies qui seront réalisées, entre autres, sur l'Assurance chômage, sur le logement... Il dit cependant jouer la « *prudence* » pour cause de « *crise sociale majeure qui oblige à tenir compte de la situation sociale des Français* ». Il est surtout « *rattrapé par la réalité sociale* », résume FO. Le gouvernement annonce fièrement la baisse des prélèvements obligatoires sur la période

2017-2020. De 10 milliards d'euros pour les entreprises et de 20 milliards pour les ménages dont 9,3 milliards d'euros en 2020, notamment via la baisse de l'impôt sur le revenu (5 milliards d'euros).

La « justice fiscale » en question

Pour FO, ces baisses « *ne sauraient compenser les mesures fiscales prises lors des deux dernières lois de finances en direction des entreprises et des ménages les plus aisés et ne peuvent s'apparenter à une politique de justice fiscale* ». Rien que la suppression en 2018 de l'impôt sur la fortune (ISF) et la création du prélèvement forfaitaire (PFU) sur les revenus du capital ont représenté un manque à gagner annuel de 5 milliards d'euros pour l'État. Les entreprises, via la réforme de l'impôt sur les

sociétés, devraient bénéficier d'une baisse d'impôts de 4,4 milliards d'euros sur

trois ans (2020-2022) dont 2,5 milliards en 2020 selon le PLF. L'an prochain, la baisse d'impôts, nette, pour les entreprises serait de 1 milliard d'euros. Sur le quinquennat, elle atteindrait 13 milliards d'euros. Quant au crédit d'impôt CICE, après avoir pesé près de 20 milliards d'euros par an sur les comptes publics depuis quelques années et sans pour autant apporter le nombre d'emplois promis, son poids a doublé en 2019 par sa transformation en nouveaux allègements de cotisations patronales. Lesquels sont désormais pérennes.

Valérie Forgeront

EMPLOIS PUBLICS : TOUJOURS EN SOUFFRANCE

« *La poursuite de la baisse des impôts s'appuie sur la baisse des dépenses publiques* », et cette baisse passera notamment par celle des effectifs publics martèle le gouvernement. Malgré un « *ajustement structurel nul* » en 2020 à l'État (suppression nette de 47 postes contre 4164 sur 2019), il affirme son objectif : la suppression de 27000 emplois à l'État sur le quinquennat (sans compter les 70000 dans la territoriale). Ainsi, en 2020, quelque 1972 emplois (après 2500 sur 2019) des secteurs Action/Comptes publics et Économie/Finances disparaîtraient. La disparition de 10000 emplois sur le périmètre de Bercy est prévue sur le quinquennat. Le secteur des Solidarités et de la Santé perdrait lui 346 emplois (après 500 sur 2019) en 2020. Sports, Éducation nationale ou encore Europe et Affaires étrangères verraient disparaître eux aussi des emplois. À la Transition écologique et Solidaire, la perte s'élèverait, comme en 2019, à plus d'un millier d'emplois. Ces suppressions sont « *dans la continuité du plan Action publique 2022* », déplore FO. Au nom du recul de la dépense publique, ce plan de réformes structurelles envisage des privatisations ou des suppressions de missions (et d'emplois), cela au prix d'un désengagement de l'État sur le territoire.

PLFSS : le trou pousse la Sécu dans le goulot

Le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale a été dévoilé le 30 septembre 2019 : sans surprise, les économies sont, malgré les difficultés qu'elles ont déjà engendrées, le maître mot de ce budget.



JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA

A mputée d'un bon nombre de cotisations, la Sécurité sociale voit de nouveau son fameux « trou » prendre de l'ampleur. D'où surgit la logique arithmétique : il faut réaliser des économies. Et pour cela procéder avec « optimisation » (des achats dans les hôpitaux), « maîtrise » (des prescriptions médicales), « pertinence » (des arrêts de travail), etc. La santé devra passer par ce goulot d'étranglement.

Contre-nature

Même à contre-nature puisque alors même que la progression « naturelle » des dépenses maladie se situerait à 4,5% pour 2020, il faudrait faire en sorte que les dépenses progressent

moins vite, avec un objectif (ONDAM) limité à 2,3%, contre 2,5% cette année. Ce qui se chiffre en 4,2 milliards d'euros d'économies, dont par exemple la réalisation d'un milliard (1,045) passerait par une prétendue meilleure organisation des soins, notamment dans le domaine de la chirurgie ambulatoire et des achats. Ce qui, pour l'ambulatoire, risque de se faire au détriment du patient. Et côté achats, de conduire à limiter davantage encore l'usage de la moindre presse.

Alors que le CNN (Comité confédéral national) de FO a exigé, le 26 septembre, une « clarification des responsabilités et des financements entre ce qui relève de la solidarité nationale, donc de l'État, et ce

qui doit continuer à relever de l'assurance sociale financée par le salaire différé, et donc du paritarisme », le PLFSS 2020 entend s'inscrire dans la poursuite de la « maîtrise » des comptes sociaux « tout en répondant à l'urgence économique et sociale ». Ce qui laisse sous-entendre que les mouvements sociaux réclamant plus de pouvoir d'achat ne sont pas pour rien dans le trou de la Sécu (5,4 milliards d'euros prévus pour 2019 et moins 5,1 milliards pour 2020), alors que l'État aurait dû compenser. Un trou pourtant annoncé l'an dernier comme étant résorbé en 2019. Le retour à l'équilibre a été repoussé à 2023. Traduction : des mesures d'économies jusqu'en 2023. Pas de quoi se refaire une santé.

Michel Pourcelot

ASSURANCE CHÔMAGE

L'impact de la réforme pire que prévu

Selon les chiffres de l'Unédic, la moitié des demandeurs d'emploi va être impactée par le nouveau mode de calcul des indemnités chômage. Parmi eux, 9% vont être exclus du système d'indemnisation, 12% verront leur indemnisation retardée et 16% subiront une baisse de leur allocation de près de 20% en moyenne (avec pour certains une diminution pouvant aller jusqu'à 50%).

SANTÉ

FO appelle à généraliser la grève

La Fédération des Services publics et de Santé FO appelle ses syndicats à « organiser des assemblées générales partout où cela est possible », et à « se rapprocher des autres organisations, afin de généraliser la grève et d'éviter les journées saute-mouton ». Elle réaffirme son soutien à tous les agents déjà en grève, dans les hôpitaux, les Ehpad et les services de soins à domicile.

FINANCES PUBLIQUES

DGFIP : coup de frein à la réforme

Les grèves menées depuis sept mois aux finances publiques contre une réforme du réseau et des implantations, à l'appel de FO-DGFIP notamment, apportent « déjà des réussites », se réjouit FO-Finances. La DGFIP suspend en effet la création d'agences comptables au sein des collectivités, la cartographie des futures implantations sera amendée et le calendrier de la réforme desserré.

Aigle Azur est officiellement en liquidation depuis le 27 septembre et XL Airways, en redressement, a stoppé ses vols. Plombées financièrement, ces deux compagnies aériennes françaises représentent plus de 1500 emplois en France.

Les syndicats, dont FO, ont dénoncé les effets délétères du dumping social, de l'hyper-concurrence et du défaut d'encadrement de l'État.

Placée en redressement judiciaire le 2 septembre, Aigle Azur a vu le tribunal de

Transport aérien : ces compagnies qui tombent, ces emplois qui sombrent...

commerce d'Évry (Essonne) prononcer sa liquidation le 27 septembre, aucune offre de reprise n'ayant été retenue. Fin des vols, donc. Le 9 septembre, environ 200 salariés d'Aigle Azur, considérée comme un des fleurons du transport aérien français, avaient manifesté près du ministère des Transports, où une délégation syndicale, principalement composée du SNPNC-FO (Syndicat national du personnel navigant commercial), avait alors été reçue par le secrétaire d'État aux Transports. La scène s'était répétée au même endroit le 23 septembre avec le personnel de XL Airways. Quelques heures après, le

tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis) plaçait cette compagnie, près de 600 salariés en redressement judiciaire. Après examen des offres, il doit se prononcer le 2 octobre.

Dumping social et coûts au ras des pâquerettes

Le SNPNC-FO, dans un communiqué de soutien aux salariés de XL Airways, le 20 septembre dernier, avait rappelé les causes, « *dénoncées depuis longtemps* » : une « *taxation excessive des compagnies aériennes françaises* », qui crée une « *distorsion de concurrence avec celles d'autres États* »,

une tolérance, voire un encouragement de la part de l'administration au « *dumping social de compagnies low cost étrangères, qui peuvent ouvrir des bases d'exploitation en France en se dispensant d'appliquer la réglementation française* ». Dans une lettre au Premier ministre, le 26 septembre, il avait rappelé que l'État allemand venait d'octroyer à la compagnie aérienne Condor un prêt de 380 millions d'euros après la faillite de sa maison mère, Thomas Cook. Le 27, une quinzaine de syndicats des personnels du transport aérien ont appelé le gouvernement à venir en aide à leur secteur.

Michel Pourcelot

Orange : pour FO, le volet humain reste insuffisant

« **O**range à la croisée des chemins ». Tel était l'intitulé de la sixième table ronde annuelle organisée par la fédération FO-Com le 27 septembre, au siège de la confédération, avec la participation de la secrétaire confédérale Béatrice Clicq. Quelque 200 militants, adhérents et observateurs y ont assisté.

« *Orange doit rester leader mais elle ne pourra le faire qu'avec son personnel* », a notamment déclaré Jean-Marc Lis, délégué syndical

central FO. Un point de vue visiblement partagé par tous les intervenants, y compris le P-DG du groupe, Stéphane Richard, et sa DRH, Valérie Le Boulanger. En revanche, la concrétisation de cette volonté commune n'est pas sans se heurter à des difficultés.

Élections professionnelles les 19, 20 et 21 novembre

« *Le volet humain reste insuffisant dans les discussions stratégiques* », a ainsi souli-



© F. BLANC

gné Jean-Marc Lis, rappelant que selon les chiffres de la direction elle-même, il manquerait 3850 à 6170 emplois

pour répondre idéalement aux besoins.

La deuxième partie de la table ronde a été consacrée aux élections professionnelles, avec la participation de la DRH et de Marie-Pierre Pirlot, médecin coordonnateur d'Orange. Les 19, 20 et 21 novembre, les personnels éliront leurs représentants dans les CSE et les CSSCT. L'enjeu est de préserver un mandat de proximité, et ce, malgré la réduction des moyens imposée par la dernière réforme du Code du travail.

E. S.

De l'influence des RTT sur la période d'essai



La période d'essai est un élément incontournable de la conclusion d'un contrat de travail et certaines absences peuvent en prolonger la durée.

Une salariée engagée par la société AXA avait une période d'essai de quatre mois, renouvelée pour une période identique. Mais cette période est calculée en tenant compte des absences de la salariée et notamment de ses prises de jours RTT.

L'employeur rompt le contrat et la salariée intente un recours pour licenciement sans cause réelle et sérieuse car selon elle, la rupture de son contrat s'est effectuée après la période d'essai et il n'y avait pas lieu de prolonger cette période.

S'il est admis par la jurisprudence que la période d'essai peut être prolongée en raison d'absences du salarié, telles que les congés payés (Cass. soc., 31 janvier 2018, n°16-11598), les congés sans solde (Cass. soc., 3 juin 1998, n° 96-40344), la maladie ou l'accident du travail (Cass. soc., 26 janvier 2011, n°09-42492), la question pouvait se poser pour des jours RTT.

En effet, les jours RTT ne sont que la récupération des heures effectuées au-delà de 35 heures. Il s'agit d'heures de travail converties en jours de repos et non de jours d'absence à proprement parler.

Mais pour la première fois à notre connaissance, la Cour de cassation vient de permettre la prolongation de la période d'essai en cas de prise de jours RTT durant cette période :

« Mais attendu que la période d'essai ayant pour but de permettre l'appréciation des qualités du salarié, celle-ci est prolongée du temps d'absence du salarié, tel que celui résultant de la prise de jours de récupération du temps de travail; qu'en l'absence de dispositions conventionnelles ou contractuelles contraires, la durée de la prolongation de l'essai ne peut être limitée aux seuls jours ouvrables inclus dans la période ayant justifié cette prolongation. »

La Cour de cassation a oublié que les heures de travail au-delà de la durée légale

CE QUE DIT LA LOI



Depuis 2008, l'article L 1221-19 du Code du travail dispose : « Le contrat de travail à durée indéterminée peut comporter une période d'essai dont la durée maximale est :

- 1° Pour les ouvriers et les employés, de deux mois.
- 2° Pour les agents de maîtrise et les techniciens, de trois mois.
- 3° Pour les cadres, de quatre mois. »

L'article L 1221-20 du Code du travail détermine les objectifs de la période d'essai : « La période d'essai permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience, et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. »

L'article L 1221-21 précise sa durée : « La période d'essai peut être renouvelée une fois si un accord de branche étendu le prévoit. Cet accord fixe les conditions et les durées de renouvellement.

La durée de la période d'essai, renouvellement compris, ne peut pas dépasser :

- 1° Quatre mois pour les ouvriers et employés.
- 2° Six mois pour les agents de maîtrise et techniciens.
- 3° Huit mois pour les cadres. »

du travail permettaient aussi à l'employeur d'apprécier les qualités du salarié.

On ne peut que vous recommander, en cas de négocia-

tion d'un accord collectif sur la période d'essai, de faire inscrire la neutralisation des jours RTT dans le calcul de sa durée.

Secteur juridique

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE



26 NOVEMBRE 2019 – CONFÉDÉRATION FO

« FAIRE VIVRE
LE CSE
DE DEMAIN »

*animée par
Maria AFONSO,
journaliste à RFI*

FO

États-Unis : première grève chez General Motors après douze ans de paix sociale



Le 29 septembre, les délégués de l'UAW de tout le pays réaffirment leur détermination à rester mobilisés jusqu'à ce que General Motors garantisse « l'équité et la justice économique ».

Pour le syndicat UAW, il est temps que la direction du constructeur automobile reconnaisse les efforts consentis par les travailleurs depuis douze ans.

La roue finit toujours par tourner... Pour la première fois depuis 2007, près de 50 000 salariés du constructeur automobile américain General Motors ont cessé le travail le 16 septembre, à l'appel du syndicat UAW. Le mouvement, enclenché pour une durée indéterminée après l'échec de la négociation d'un nouvel accord collectif pour les quatre prochaines années, se poursuivait le 27 septembre.

Les grévistes revendiquent des augmentations de salaire et la réactivation de quatre usines mises à l'arrêt en novembre 2018, dans le cadre d'un plan d'économies de 6 milliards de dollars d'ici la fin 2020. Autre revendication clé de l'UAW : l'amélioration de la situation des salariés embauchés après la faillite historique

du groupe en 2009, dans le sillage de la crise internationale de 2008. General Motors avait alors engagé une restructuration draconienne sous perfusion financière de l'État américain. Quatorze sites avaient fermé et l'UAW avait consenti à fixer à 14 dollars l'heure les salaires des nouveaux venus (contre 28 dollars pour les salariés de longue date).

8 milliards de dollars de bénéfice net en 2018

Après plusieurs dizaines de milliers de suppressions d'emplois, le groupe avait retrouvé sa place de leader mondial en 2011. Aujourd'hui, la direction invoque le ralentissement des ventes de véhicules neufs, aux États-Unis mais aussi en Chine où la demande baisse en raison du ralentissement

économique, ainsi que la « guerre commerciale » entre ce pays, les États-Unis et l'Europe.

L'UAW rappelle que le groupe a tout de même dégagé l'an dernier un bénéfice net de 8,01 milliards de dollars et exige que la direction « reconnaisse les contributions et les sacrifices que les membres d'UAW ont fait au sein de l'entreprise afin de créer une industrie profitable et saine ».

Si les négociations semblaient avoir progressé à la veille de la troisième semaine de grève, la possibilité de trouver un accord achoppait encore sur la mise à niveau des droits collectifs accordés aux salariés embauchés après la crise de 2009. Un point crucial pour les grévistes.

Evelynne Salamero

ÉTATS-UNIS

Moins de consommation, plus d'inégalités

Selon les chiffres officiels publiés le 27 septembre, la consommation des ménages faiblit, avec des dépenses quasi stables (+0,1 %) au mois d'août. Les revenus des ménages ont progressé en moyenne de 0,4 %, mais les inégalités se creusent. Résultat : 1 % des ménages les plus riches détiennent 31 % du patrimoine global contre seulement 28 % il y a dix ans et 23 % il y a trente ans.

CHILI

La CSI condamne la répression

Le 5 septembre, des milliers de Chiliens ont manifesté contre le projet gouvernemental de démantèlement du système de protection sociale. Sur fond de violences policières, plusieurs syndicalistes ont été interpellés, dont le secrétaire général de la CUT. La Confédération syndicale internationale a condamné le gouvernement chilien « incapable d'engager le dialogue social ».

ARMES NUCLÉAIRES

La CSI appelle les gouvernements à signer et à ratifier le TIAN

La Confédération syndicale internationale a demandé aux gouvernements de signer et de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Adopté par les Nations unies en 2017, il doit être ratifié par 50 pays pour pouvoir entrer en vigueur. Seuls 26 États l'ont fait. Plus de 100 milliards de dollars sont dépensés chaque année dans le monde pour les armes nucléaires, rappelle la CSI.

Deliveroo frappe en France, Uber cale en Californie

Si Deliveroo a trouvé ici le moyen de réprimer le mouvement social de ses livreurs, les géants des plates-formes numériques ont subi un échec manifeste en Californie, où une loi restreint les critères pour qualifier un travailleur d'indépendant.

En France, les livreurs de Deliveroo, à la suite de plusieurs baisses unilatérales de leurs rémunérations minimales, avaient récemment multiplié les actions de protestation à Paris, Bordeaux et Lyon, ainsi que dans d'autres villes de France. Principale réaction de la plate-forme : mettre fin au contrat d'un livreur ayant participé à ce mouvement social. Pour FO, la secrétaire confédérale chargée du secteur de l'Égalité, Béatrice Clicq, a dénoncé, le 12 septembre, « une atteinte grave au droit de grève, garanti en France par la Constitution et reconnu internationalement comme étant lié au droit d'association et à la convention 87 par l'OIT ».

Contrées outre-Atlantique, confortées ici

À l'étranger aussi, ces plates-formes, bien que fort habiles à utiliser des arguties juridiques prospérant dans des cadres libéraux, ont néanmoins connu quelques difficultés à Londres et, entre autres, à Bruxelles. Le coup le plus difficile est venu de Californie, une des terres sacrées de l'économie numérique. Le 10 septembre, le sénat de cet État a voté une loi restreignant le statut d'indépendant comme le conçoivent des sociétés comme Uber et son concurrent Lyft, géants du VTC. Proposé par une élue, Lorena Gonzalez, ancienne responsable au sein de l'AFL-CIO, puissante centrale syndicale américaine, ce texte définit trois critères précis pour qu'un travailleur soit réellement qualifié d'indépendant.

Dans l'Hexagone, c'est en revanche un boulevard qui s'offre avec l'article 20 du projet de loi d'orientation des mobilités (Lom), censé « responsabiliser » les plates-formes numériques, avec, à titre facultatif, une charte de bonnes pratiques sociales, mais qui laisse dans une zone de non-droit du travail des travailleurs soi-disant indépendants. Bref, en France, pour l'instant, un projet de charte de bonnes intentions, celles dont on peut paver l'enfer de la précarité. En Californie, un statut de salarié.

Michel Pourcelot

LE CHIFFRE

80%

« Redéployer » 80% des moyens de l'hôpital psychiatrique « sur l'ambulatoire », telle est l'une des propositions du rapport, présenté le 18 septembre 2019, d'une mission parlementaire sur « L'organisation territoriale de la santé mentale ». Face à une situation « tout à la fois inefficace et inefficace », et au « bord de l'implosion », les deux auteurs du rapport divergent sur les solutions à apporter. Si l'une prône l'ambulatoire, l'autre estime que « l'augmentation des lits et celle du nombre de soignants à l'hôpital psychiatrique sont, à court terme au moins, une nécessité absolue ». D'autant que « le nombre de lits d'hospitalisation en psychiatrie par habitant a diminué de moitié depuis les années 1990 ». Déjà en septembre 2013, la commission nationale Force Ouvrière de psychiatrie avait dénoncé « l'objectif financier » qui consiste à « opérer un transfert du secteur sanitaire vers le champ social et médico-social moins onéreux ».

La folie du chiffre?

Michel Pourcelot

LE MOT

Arbitrage

On ne cesse de parler d'arbitrages. En économie, l'utilisation du mot n'est pas la même que dans la sphère sportive, où l'arbitrage est confié à une personne désignée pour faire respecter les règles du jeu, impartialement et indépendamment des parties en présence. Arbitrer, en langage micro-économique, c'est faire un choix, censé être le meilleur pour la situation, avec une connotation de rationalité dans la prise de décision, typique de l'*Homo œconomicus* cher aux libéraux. Juridiquement parlant, l'arbitrage est choisi par les deux parties pour régler un différend de contrat. Dans le secteur de la finance, c'est profiter de différences de cours. Dans le langage gouvernemental, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une décision, d'un choix, dont l'impartialité peut faire débat. Dans la Constitution, c'est au président de la République que l'arbitrage est dévolu via l'article 5 : il « assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État »...

M. P.

EDF : les fédérations revendiquent l'abandon du projet Hercule d'ici le 10 octobre

Fortes de l'ampleur de la grève du 19 septembre, quatre fédérations de l'énergie, dont la FNEM-FO, exigent le retrait du projet de scission du groupe d'ici le 10 octobre.

Un agent sur deux du groupe EDF en moyenne était en grève le 19 septembre à l'appel notamment de FO, avec des taux atteignant 65%, 80% voire 100% dans de nombreux centres de production, pour exiger le retrait du projet dit Hercule.

Concocté par la direction à la demande du président de la République, il consiste à diviser EDF en deux entités. La « filiale verte » serait livrée au secteur privé. Elle inclurait les activités les plus rentables, comme la branche commerce, les énergies renouvelables et le réseau de distribution (Enedis). L'État (qui détient actuellement 80% de la totalité du groupe) garderait 100% du nucléaire, du thermique à flamme et de l'hydraulique (sous réserve pour ce dernier secteur que

Bruxelles donne son feu vert).

La ministre Elisabeth Borne devrait recevoir les syndicats dans les prochains jours

La FNEM-FO et trois autres fédérations syndicales ont été reçues au ministère le jour même de la grève. « Ce rendez-vous a surtout permis de mesurer la force de frappe de la grève ! La délégation ministérielle, visiblement complètement sonnée par l'ampleur du mouvement, s'est résolue à noter les arguments de la délégation nationale et sa revendication simple : l'abandon du projet Hercule. Les conseillers de la ministre, bien embarrassés, nous ont signifié que celle-ci



nous rencontrerait dans les tous prochains jours », ont-elles rendu compte dans un communiqué. « Le ministère n'a même pas tenté de défendre la philosophie de découpe et de privatisation portée par Hercule », ont souligné les fédérations. Au vu de l'ampleur de la mobilisation, elles ont décidé d'adresser une mise en de-

meure au gouvernement et à la direction d'EDF pour que le projet Hercule soit « définitivement » retiré d'ici le 10 octobre. Sans cela, elles appelleront à « des actions communes, dont des appels à la grève, dans les modalités identiques à celles qui ont fait leurs preuves » le 19 septembre.

Evelynne Salamero

Police : FO appelle à une « marche de la colère »

C'est une mobilisation qui s'annonce historique. Une vingtaine d'organisations syndicales, parmi lesquelles Unité SGP Police-FO, majoritaire, appellent tous les corps de police à défilier à Paris le 2 octobre pour une « marche nationale de la colère ». La précédente mobilisation unitaire remonte à 2001.

« Unis dans la lutte contre le suicide et les agressions », les syndicats revendiquent en premier lieu l'amélioration de la qualité de vie au travail et une « véritable politique sociale pour les agents du ministère de l'Intérieur ». Dans la profession, une cinquantaine de policiers ont mis fin à leurs jours depuis le début de l'année. FO revendique notamment un week-end sur deux

en famille et le respect des repos. Au total, les policiers ont accumulé plus de 23 millions d'heures supplémentaires non payées.

Défense du régime de retraite

Ils sont aussi appelés à défilier pour défendre leur régime de retraite, qui prend en compte les spécificités de la profes-

sion. La réforme prévoit notamment de lier les bonifications, jusqu'à présent automatiques, à la dangerosité des missions. Les syndicats revendiquent également une loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure « ambitieuse ». FO, qui y voit « l'une des solutions au malaise de la police nationale », refusera un projet « low cost ».

Clarisse Josselin

La Poste : FO signe l'accord sur l'égalité professionnelle

Début septembre la fédération FO-Com a signé l'accord sur l'égalité professionnelle à La Poste, qui vient prolonger les trois précédents (2005, 2011 et 2015) avec de nouvelles améliorations.

Le nouvel accord-cadre relatif à l'égalité professionnelle à La Poste, qui va couvrir une période de trois ans, met l'accent sur l'amélioration des conditions de travail, avec notamment une « *meilleure articulation des temps de vie (professionnelle et familiale)* », et sur la lutte contre les discriminations, indique FO-Com.

L'une des innovations de cet accord est de tenir compte des difficultés que rencontrent les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres)

pour être recrutées. L'accord prévoit notamment la création de formations contre le sexisme et les stéréotypes de genre ainsi que sur la diversité, formations spécifiques et obligatoires pour les responsables des RH (Ressources humaines) et les managers.

L'enveloppe destinée à corriger les écarts salariaux reconduite

Plusieurs autres « *avancées tangibles* » ont été obtenues par FO, se félicite la fédération. Elles concernent notamment les ASA (Autorisations spéciales d'absence). Ainsi, les agents pourront s'absenter pour prendre soin d'un enfant handicapé, quel que soit, désormais, l'âge de celui-ci. Autre exemple : la création d'un droit d'absence de trois jours (éventuellement fractionnables) pour les victimes de violences familiales physiques et psychologiques.

L'accord prévoit également la désignation d'un référent égalité professionnelle dans chaque CHSCT. De plus, l'ensemble des membres de cette instance devra suivre une formation sur les agissements sexistes et le harcèlement, aussi bien moral que sexuel.

Les revendications de FO ont également permis de « *lever les freins* » à l'évolution professionnelle des femmes vers l'encadrement supérieur où elles sont encore sous-représentées, souligne FO-Com, ainsi que de reconduire l'enveloppe de 200 000 euros destinée à corriger les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Celle dédiée au versement d'aides financières urgentes pour les familles monoparentales est passée de 600 000 à 800 000 euros. Enfin, la prise en charge des frais de garde de nuit des enfants de moins de 16 ans, en cas de déplacement professionnel obligatoire, a été revalorisée.

Evelyne Salamero

La grève reconductible gagne les Ehpad

Après les urgences, le Samu et les sapeurs-pompiers, les personnels des maisons de retraite sont appelés à cesser le travail, une nouvelle fois, pour dénoncer le manque de moyens et une « *situation désastreuse* ».

La fédération des personnels des services publics et de santé SPS-FO a déposé le 23 septembre un préavis de grève qui court jusqu'au 23 octobre. Une journée de mobilisation est également prévue le 15 octobre, date à laquelle Myriam El Khomri doit rendre à la ministre de la Santé son rapport sur les métiers du grand âge.

40 000 recrutements immédiats

Parmi ses revendications, FO exige la création immédiate de 40 000 postes sup-

plémentaires dans l'objectif d'atteindre le ratio de un personnel pour un résident. Elle demande aussi des revalorisations de salaire, l'amélioration des conditions de travail ou encore l'augmentation des subventions, permettant la reconstruction ou la rénovation des établissements.

La conférence nationale des Ehpad et services à domicile s'est tenue le 5 septembre au siège de FO, avec 180 délégués. Dénonçant un manque d'effectif permanent ou une explosion des accidents et arrêts de travail, elle a été unanime sur l'absolue nécessité d'organiser la grève jusqu'à obtention des revendications.

Clarisse Josselin



© STEPHANE AUDRAS/REA

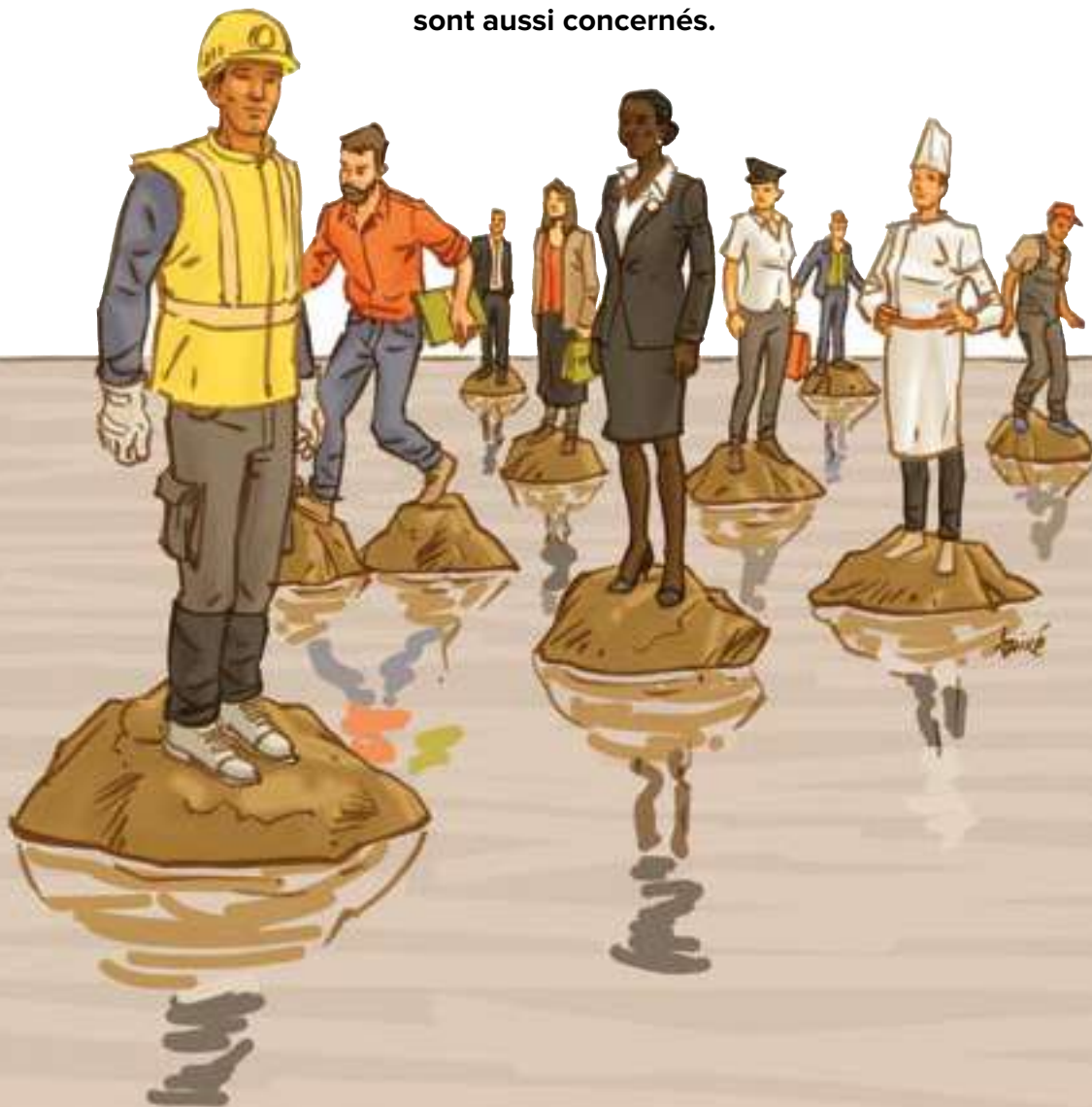
Travail temporaire : un réservoir de salariés précaires à ne pas laisser tomber

Près de 2800000 intérimaires ont travaillé dans une entreprise utilisatrice en 2018 et quelque 500000 d'entre eux remplissent les conditions pour pouvoir élire leurs représentants aux CSE des entreprises de travail temporaire.

Très peu savent qu'ils ont ce droit et beaucoup craignent d'en user.

C'est dire l'enjeu de la campagne engagée par la Fédération des Employés et Cadres FO et sa structure FO-Intérim pour les élections qui se déroulent d'octobre à décembre.

Les près de 29000 salariés permanents des agences de placement sont aussi concernés.



Travail temporaire : un réservoir de sal

La plupart ont moins de 35 ans (63%), mais on en compte aussi parmi les seniors (6%)... Les autres ont entre 35 et 54 ans. Près de deux millions huit cent mille intérimaires ont été envoyés en mission dans une entreprise utilisatrice en 2018. Presque tous ont pour point commun, du fait de leur isolement, de très mal connaître leurs droits, y compris celui de voter pour élire ceux qui négocient leurs conditions de travail et pourraient les défendre

face à leur employeur en cas de besoin. Une méconnaissance telle que le taux de participation aux dernières élections professionnelles n'avait pas dépassé 2%. C'est dire l'enjeu de la campagne engagée par la Fédération des Employés et Cadres FO (FEC-FO) pour les élections CSE de cette année. Un scrutin qui va s'étaler de début octobre à la mi-décembre puisque le vote n'est pas simultané dans les différentes entreprises (Manpower,

Adecco, Randstad, Crit intérim...) Quelque 500 000 intérimaires pourront voter, ainsi que les quelque 29 000 salariés permanents, employés dans les bureaux des près de 12 000 agences de recrutement que compte le secteur.

La plupart des intérimaires (51,5%) travaillent dans l'industrie, en particulier dans la métallurgie. On en compte 10% dans le bâtiment, 7% dans le transport. On en trouve aussi dans le com-

merce, l'agriculture, les services et jusque dans le secteur public, même si c'est en très faible proportion (0,2%), comme à l'Éducation nationale, dans les hôpitaux...

« Ces salariés ont peur, c'est à nous d'aller vers eux »

Très exactement, 2 745 683 salariés ont travaillé en intérim dans une entreprise utilisatrice en 2018, soit 350 326 de plus qu'en 2016. Le taux de recours à l'inté-

FO-Intérim sur tous les fronts



Au sein de la Fédération FO des Employés et Cadres, Catherine Simon et Mathieu Maréchal sont respectivement secrétaire fédérale de la section des services et coresponsable de la branche intérim. Lui est aussi délégué syndical central chez Randstad. Ils présentent ici les enjeux de la campagne engagée pour les élections professionnelles au comité social et économique. Pour les intérimaires avant tout, mais aussi au-delà...

Quelles sont les principales revendications de FO pour améliorer la situation des salariés intérimaires ?

Mathieu Maréchal : Nous nous battons pour une égalité de traitement totale et effective entre les intérimaires et les salariés permanents des entreprises, garantie par nos entreprises de travail temporaire, au moyen d'un accord de branche, car pour l'instant les agences d'intérim y dérogent en s'appuyant sur des accords d'entreprises utilisatrices qui excluent explicitement les intérimaires de certains droits. Pour ceux qui sont sous CDI Intérimaire, nous revendiquons une prime d'ancienneté, une NAO (négociation annuelle obligatoire) et qu'ils aient la garantie de gagner plus que le Smic entre deux missions. FO n'a pas signé l'accord instaurant le CDI Intérimaire et elle est la seule organisation à avoir saisi le Conseil d'État pour bloquer son extension. Celui-ci nous a donné raison fin 2018 en constatant que les signataires de l'accord du 10 juillet 2013 n'avaient pas compétence sur la création d'un CDI Intérimaire. Mais le législateur l'a fait. Le CDII est désormais

ariés précaires à ne pas laisser tomber

rim est passé de 2,3% en fin d'année 2014 à 3,1% actuellement. Le nombre de contrats d'intérim reste donc à un niveau historiquement élevé, malgré une baisse enregistrée depuis le quatrième trimestre 2018, en particulier dans les secteurs de l'industrie et des transports.

Remplacement d'un salarié malade, remplacement d'un sala-

rié à un poste dont la suppression définitive est de toutes les façons officiellement programmée à plus ou moins long terme, accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, emploi à caractère saisonnier... L'incertitude quant à l'avenir que leur réserve le marché du travail pèse sur les intérimaires comme sur les salariés en CDD. Ils savent de surcroît

être la variable d'ajustement favorite des employeurs en cas de compression des effectifs, puisque ceux-ci n'ont pas à rompre le moindre contrat de travail, ni donc à payer d'indemnités de licenciement pour s'en débarrasser. En effet, contrairement à un CDD, le salarié intérimaire est lié par contrat à l'agence de travail temporaire qui l'a re-

Suite en page 18

QUI A LE DROIT DE VOTER?

Quelque 500 000 salariés intérimaires vont pouvoir élire leurs délégués au comité social et économique (CSE). Il faut en effet avoir cumulé 455 heures sur la dernière année de travail pour avoir le droit de voter, sachant que le compte des heures a été arrêté début juillet. Les quelque 20 000 salariés permanents dans les bureaux des agences peuvent aussi élire leurs représentants.

dans le Code du travail. Et puisque ces salariés existent, il faut les défendre.

Comment vous y prenez-vous pour rompre l'isolement des intérimaires?

Catherine Simon : Pour qu'ils nous identifient plus facilement, nous avons créé FO- Intérim en 2016, au sein de la section fédérale des Services, constituée, elle, en 2013. L'équipe est structurée en cinq régions. Elle travaille avec les unions départementales et les structures départementales de la section fédérale. Et nous avons mis à profit la campagne actuelle pour renforcer le lien avec les délégués FO des entreprises utilisatrices et leurs fédérations, comme celles de la métallurgie, FO-Com, la FGTA... C'est un travail de fourmi, de longue haleine, mais qui commence à porter ses fruits, comme l'ont montré nos très bons résultats dans trois agences où les élections ont déjà eu lieu (Oxygène, Proservia et Starpeople).

Quel peut être le rôle des délégués syndicaux des entreprises utilisatrices?

Mathieu Maréchal : Un rôle précieux! Lors du précédent scrutin, le taux de participation n'avait pas dépassé 2%. La priorité est donc d'informer les intérimaires qu'ils ont le droit de voter. S'ils ne le font pas, c'est parce qu'ils ont peur. Ces salariés ne se plaignent jamais, leur objectif est avant tout d'être « cdéisé », comme on dit, ce que nous cherchons d'ailleurs toujours à obtenir. Il faut donc aller vers eux. Si chaque délégué syndical nous fait gagner une voix, cela peut tout changer! Nous avons visité environ 250 entreprises utilisatrices en six mois. Notre objectif est de parvenir à un maillage total de ces entreprises.

Catherine Simon : Nous savons que les délégués syndicaux dans les entreprises utilisatrices ont déjà à défendre les salariés de celles-ci. Nous leur demandons juste de jouer un rôle de relais. C'est d'ailleurs aussi un travail d'échange. Une section FO-Métaux s'est ainsi récemment constituée, après qu'un salarié de l'entreprise utilisatrice a découvert FO à l'occasion d'un tractage de FO-Intérim. Nous avons tous à y gagner.

Propos recueillis par Evelynne Salamero

PAROLES D'INTÉRIMAIRES

Charles, 33 ans, en CDI Intérimaire chez Randstad : « Comme tous les CDI je perds en moyenne 300 euros par mois puisque je n'ai plus ni les congés, ni la prime de précarité. Quand je suis en intermission, payé au Smic, et que j'appelle l'agence pour demander du travail, on me répond que je n'ai pas à me plaindre puisque je suis payé à rester chez moi. C'est pour cela que je me suis syndiqué il y a un an et que je me présente sur une liste FO. Mon combat sera de faire évoluer nos CDI Intérimaires. »

Françoise (le prénom a été changé), 35 ans, intérimaire : « J'ai une licence de sciences économiques et gestion. Mais en fin de chômage et après mon divorce, avec mes trois enfants que j'élève seule, je ne pouvais plus me permettre d'attendre le travail que je voudrais vraiment faire. Et je me suis obligée à accepter l'intérim. Je suis actuellement agent de production chez un équipementier automobile. Je me présente sur une liste FO parce que nous avons, nous aussi, des droits à défendre. Si après on ne me propose plus de missions, ou moins, j'irai demander pourquoi. »

Propos recueillis par Evelynne Salamero

Travail temporaire : un réservoir de salariés précaires à ne pas laisser tomber *Suite de la page 17*

cruté et non à l'entreprise dans laquelle il travaille.

« Ces salariés ne se plaignent jamais parce qu'ils ont peur. Ils se sentent vul-

nérables et se croient isolés. C'est donc à nous d'aller vers eux pour leur dire qu'ils ont des droits que nous pouvons défendre », explique Mathieu Maréchal, délégué

syndical central chez Randstad et coresponsable de la structure FO-Intérim à la Fédération des Employés et Cadres (lire interview p.16-17). Et il souligne : « Les dé-

légués syndicaux en place dans les entreprises utilisatrices peuvent nous y aider en jouant un rôle de relais précieux. »

Evelynne Salamero

Le CDI Intérimaire, ce drôle de contrat

La durée d'un contrat d'intérim classique, y compris en cas de renouvellement, ne peut en principe dépasser 18 mois. Ce n'est que dans certains cas précis, listés par le Code du travail (article L 1251-12) que cette durée peut être augmentée à 24 mois ou 36 mois.

En 2013, le CDI Intérimaire (CDII) est apparu. Il permet l'utilisation du salarié pendant trois ans par la même entreprise, sans aucune restriction. C'est un accord de branche signé entre les organisations syndicales – à l'exception de FO – et le patronat de l'emploi temporaire, prétextant vouloir atténuer la précarité des intérimaires, mais en réalité surtout soucieux d'échapper à la taxation des contrats courts, et qui a permis de commencer à l'instaurer, avant même qu'il soit reconnu par la loi Rebsamen d'août 2015 à titre expérimental.

Si depuis le Conseil d'État a donné raison à FO en déniaut aux interlocuteurs sociaux la compétence de créer ce contrat, cela n'a pas empêché le législateur de finir le travail en le sanctuarisant dans le Code du travail par la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Depuis un an, les agences auraient recruté plus de

25000 CDII supplémentaires. Quelque 68000 CDII auraient été signés fin juillet 2019 (source Prism'emploi, organisation patronale qui regroupe plus de 600 entreprises de travail temporaire et leurs agences d'emploi) et 33947 à la fin décembre 2018 selon l'ORI (l'Observatoire de l'intérim et du recrutement, auquel participent paritairement les représentants des organisations syndicales et ceux des entreprises). Il s'agirait essentiellement d'ouvriers non qualifiés (50%). Les ouvriers qualifiés représenteraient un tiers de ces CDII et les cadres et professions intermédiaires environ 15%.

FO revendique une prime d'ancienneté pour tous

Comment un intérimaire peut-il être en CDI? Précisément parce que comme pour tout intérimaire, son contrat le lie à l'agence d'intérim et non à l'entreprise qui l'utilise. Pendant les périodes d'inactivité entre chaque mission (périodes dites d'intermission), l'agence garantit une rémunération minimale au salarié sous CDI Intérimaire, qui ne dépasse pas le Smic, ce que FO conteste, revendiquant une revalorisation qui s'appliquerait à toutes les entreprises de

la branche. Pendant leur intermission, les salariés peuvent perdre jusqu'à 40% de leur salaire. « Quel salarié permanent accepterait cela? », s'indigne FO-Intérim.

L'intérimaire doit se tenir à la disposition de l'agence entre deux missions en restant à son domicile pendant les heures d'ouverture de celle-ci et accepter toutes les missions dans un délai d'une demi-journée, même si elles sont moins rémunérées que les précédentes, dans un rayon de 50 km autour de son domicile. Au motif que le salarié intérimaire est en CDI et que les congés peuvent être pris entre deux missions, la prime de fin de mission et celle de congés payés sont supprimées, ce qui représente 21% de revenus en moins, indique FO-Intérim. Le CDI Intérimaire se révèle comme étant un contrat bâtarde « qui n'apporte ni les avantages du CDI classique ni ceux de l'intérim traditionnel », dénonce FO. C'est pourquoi elle revendique une ancienneté dont l'existence et le niveau minimum seraient garantis par un accord de branche, pour qu'elle s'applique systématiquement dans toutes les entreprises d'emploi temporaire et ne dépende plus d'un éventuel accord d'entreprise.

E. S.

DES SALARIÉS PERMANENTS PAYÉS EN PARTIE AU MÉRITE

Une partie du salaire des employés permanents des agences est variable, en fonction du nombre de placements qu'ils réussissent à concrétiser. Le mode de calcul de la part variable est différent d'une entreprise à l'autre. Béatrice Cluzel, salariée permanente, déléguée syndicale centrale chez Adecco et coresponsable à la Fédération des Employés et Cadres FO de la branche intérim, explique : « En 2017, Adecco a mis en place une avance de part variable et l'on se retrouve aujourd'hui avec un "trop-perçu" de 650000 euros. » Résultat, les salariés vont devoir rembourser...

FO-Intérim a donc pour principale revendication la revalorisation des minima hiérarchiques au niveau de la branche. Début 2019, après avoir refusé pendant des mois d'ouvrir une négociation sur cette question, les employeurs ont décidé unilatéralement 0,5% d'augmentation. Mais FO a obtenu la convocation d'une commission paritaire mixte. La négociation, qui se déroulera donc en présence d'un représentant du ministère du Travail, devrait commencer d'ici la fin de l'année.

E. S.



INTERIM **avec vous**

Salariés permanents • CDI Intérimaires • Intérimaires



Coordonnées des Délégués Syndicaux Centraux (DSC)

Pour toute information, contactez-nous

ADECCO

Béatrice CLUZEL ☎ 06 85 37 03 44
interim.fecfo@orange.fr

CRIT

Farid HAMMOUDI ☎ 06 10 22 60 99
farid.hammoudi78@gmail.com

MANPOWER

Régis VERBEKE ☎ 06 75 21 58 02
forceouvrieremanpower@dbmail.com

START PEOPLE

Maryse DANTIN ☎ 06 14 39 15 10
dantin.maryse@sfr.fr

RANDSTAD

Mathieu MARECHAL ☎ 06 59 11 60 27
fogrouperandstad@gmail.com

SYNERGIE

Clément CHARPENTIER ☎ 06 85 05 72 65
clement.charpentier@yahoo.fr

ACTUAL

Didier CRIEL ☎ 06 80 13 69 36
didier.criel@wanadoo.fr

OXYGENE

Marie Josée PEYROT ☎ 06 22 86 21 21
marie-jo.peyrot@oxygene-interim.fr

Contact

**RETROUVEZ-NOUS
SUR WWW.FO-INTERIM.COM**

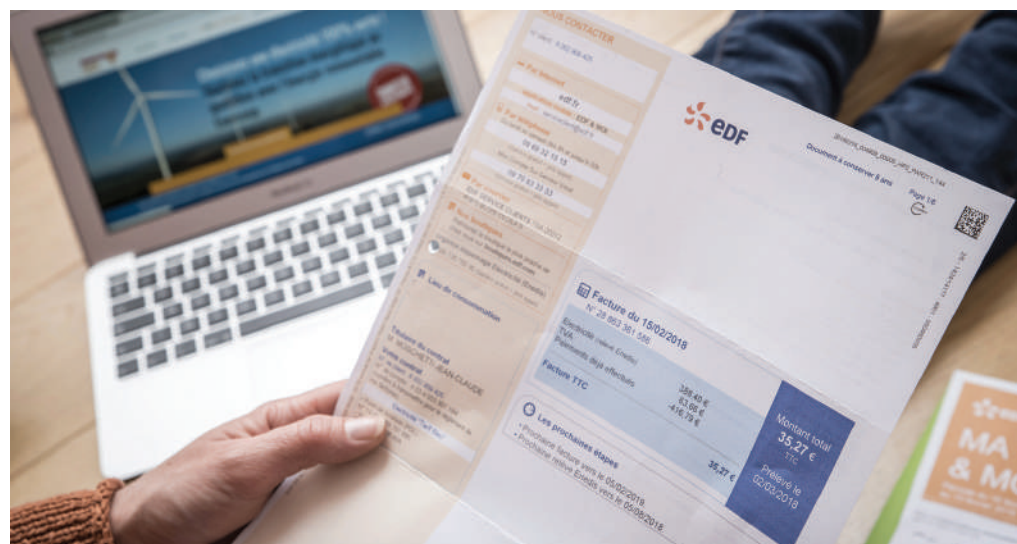


L'aide à la maîtrise de consommation d'énergie des ménages

L'article L 124-5 du code de l'énergie prévoit la mise à disposition gratuite par les fournisseurs d'électricité d'un affichage en temps réel de leurs données de consommation, exprimées en euros, pour les consommateurs bénéficiaires du chèque énergie. L'article L 121-8 dudit code prévoit par ailleurs que les coûts supportés par les fournisseurs pour cette prestation sont compensés dans la limite d'un montant unitaire maximal par ménage, fixé par un arrêté du ministre chargé de l'Énergie.

Le problème c'est que les dernières projections ont montré que les coûts du dispositif étaient supérieurs à ceux envisagés au départ. En effet, si la totalité des 4 millions de bénéficiaires initiaux du chèque énergie demandaient à être équipés, le coût global du dispositif pourrait être de l'ordre de 272 millions d'euros. Or, en 2019 le gouvernement a porté à 5,8 millions le nombre de bénéficiaires du chèque énergie, dans un souci de protection du pouvoir d'achat des plus vulnérables. Cette situation explique la lenteur avec laquelle les dispositifs d'affichage en temps réel des consommations se mettent en place.

En toute hypothèse, l'AFOC demande au gouvernement



d'accélérer la mise en place de cet outil indispensable pour les consommateurs les plus précaires, laquelle avait déjà été reportée d'un an antérieurement.

Informations et conseils précieux...

Par ailleurs il existe de nombreuses aides pour rendre les logements plus économes en énergie, en particulier à destination des consommateurs les plus vulnérables : crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), TVA réduite pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique, éco-prêt à taux zéro, aides par les entreprises de fourniture d'énergie via les certificats d'économies d'énergie (sur ces points, voir le dernier numéro des *Cahiers AFOC*

et du *Bulletin logement*), aides du programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat, ou encore le chèque énergie (voir <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>).

De nombreux conseils sont également à la disposition des consommateurs sur le site Internet FAIRE (www.faire.fr), notamment des guides et des informations pratiques. Le particulier peut y trouver des informations quel que soit son projet (amélioration de son habitat, emménagement, agrandissement du logement, aides financières...). Des conseillers sont joignables et des rendez-vous sont possibles partout en France.

Enfin le décret du 10 mai 2017, relatif aux modalités de mise à disposition pour

les consommateurs de leurs données de consommation d'électricité et de gaz, prévoit que les gestionnaires de réseaux permettent à ceux qui sont équipés de compteurs communicants d'accéder à un espace Internet dédié présentant leurs données de consommation. Cet espace personnalisé comprend notamment les consommations quotidiennes, mensuelles et annuelles, la courbe de charge, soit l'enregistrement des valeurs moyennes de puissance soutirées, mesurées toutes les demi-heures, et la possibilité pour le consommateur de paramétrer et de recevoir des alertes, par courrier électronique ou tout autre moyen, lorsque le niveau de la consommation dépasse un niveau de référence fixé par ce dernier.





Roxane Idoudi
Secrétaire confédérale

Le stand développement

Le mois de septembre a ouvert les festivités : de nombreux congrès et meetings sont programmés jusqu'à la fin de l'année. **Ce sont des moments privilégiés pour les adhérents et pour les militants, pour échanger et repartir pour une année de combat syndical.**

Le secteur du développement souhaite également être présent pour vous rencontrer et pour vous présenter nos réalisations (tracts, affiches...). **Notre objectif est d'appuyer et de soutenir les syndicats et les sections dans leurs actions militantes.** Si vous avez besoin d'aide dans la réalisation de votre propagande syndicale, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone, l'accueil y sera toujours chaleureux. Vous pourrez également nous rencontrer lors de l'un de vos congrès. Rendez-vous au stand développement!

Ce mois-ci, retrouvez notre stand à Chaumont, Agen, Bordeaux, Strasbourg, Clermont-Ferrand et Ploufragan.

Contact : developpement@force-ouvriere.fr

La campagne services à la personne

En collaboration avec la FGTA-FO, la FNAS-FO, FO-SPS, le secteur de la communication et celui de l'emploi, le secteur du développement a élaboré une campagne de communication à l'intention des salariés des services d'aide à la personne.

Ce secteur concerne 1,4 million de salariés dont 97% de femmes. C'est un gisement d'emplois en plein essor mais qui peine à recruter. Souffrant d'une mauvaise image, le secteur est

injustement déprécié. Pour FO, ces salariés doivent avoir un meilleur accès à la formation, une réelle reconnaissance de leurs compétences, une amélioration de leurs conditions de travail et de meilleurs salaires.

Avec la satisfaction de nos revendications, le secteur pourrait recruter bien plus facilement. Nous comptons sur vous pour diffuser cette campagne le plus largement possible dans vos structures et ainsi lui donner une grande visibilité.



Articque

Comment se développer? Dans quelles structures sommes-nous déjà implantés? Où sont les priorités?... Ces questions, nous nous les sommes tous déjà posées. Le secteur du développement vous apporte un début de réponse : ARTICQUE.

Ce logiciel de cartographies, à destination des fédérations et des unions départementales, est un nouvel outil d'aide au développement syndical qui vous accompagnera dans vos

choix stratégiques afin d'accroître les adhésions, les implantations, et par là même notre représentativité. D'ores et déjà, une carte répertorie l'ensemble des entreprises dont les élections CSE sont à venir (pour le secteur public, encore un petit peu de patience, il va bientôt être intégré). D'autres cartes sont en cours de réalisation. Ce logiciel sera en constante évolution, notamment parce que nous l'enrichirons en fonction des arrivées d'informations et selon vos besoins.



Les revendications ouvrières durant les Trente Glorieuses

Après la Seconde Guerre mondiale la France connaît une croissance jusqu'alors inconnue. Mais la répartition de ces nouvelles richesses se fait mal à cause de la politique du patronat. La jeune CGT-FO sera en pointe sur cette question des répartitions.

Nous parlons à tort de « trente glorieuses ». En réalité, il s'agit plutôt des « vingt glorieuses ». En effet, les destructions de la guerre ont laissé le pays exsangue. Les tickets de rationnement sur le pain ne sont supprimés que le 1^{er} février 1949 et les derniers, sur

l'essence, le sucre et le café, en décembre de la même année. La reconstruction n'est achevée qu'en 1955 et le budget de la France est grevé par les guerres coloniales. À la suite de la guerre du Kippour d'octobre 1973, la France est touchée par la première crise du pétrole l'année suivante.

Les travailleurs voient le pays se développer et s'enrichir. Sans eux, les laissés-pour-compte de la juste répartition des richesses. Les revendications qui montent des ateliers, des usines, des bureaux dans ces années-là sont claires : augmentation des salaires et de meilleures conditions de travail. Pour ce faire, la jeune CGT-FO comprend de suite qu'il faut bétonner la protection des travailleurs. C'est ce qu'elle fait en arrachant la loi sur les conventions collectives

dès 1950* et en relançant les négociations paritaires (patronat-syndicats) afin d'améliorer les conditions de vie des employés. Ainsi, 20353 conventions et avenants seront signés entre 1950 et 1971.

De 1953 à 1968

Malgré leur nombre alors relativement peu élevé, les militants de FO sont à l'origine ou à la pointe de nombreuses grèves qui furent des succès. En août 1953, les postiers FO de Bordeaux lancent une grève qui deviendra nationale (deux millions de grévistes), obtenant une hausse des salaires et la défense des retraites, déjà attaquées. En 1955-1956, c'est encore la petite et tenace CGT-FO qui, grâce aux grèves qu'elle lance, obtient la titularisation des temporaires et la revalorisation du point d'indice

LE PLAN MARSHALL

Alors qu'un rideau de fer vient de tomber sur l'Europe de la Baltique à l'Adriatique, les États-Unis décident d'aider financièrement l'Europe occidentale pour endiguer l'expansionnisme de l'URSS. En avril 1948, le gouvernement français accepte l'aide américaine, qui sera de 2,7 milliards de dollars entre 1948 et 1952. Le deuxième bénéficiaire derrière le Royaume-Uni.

à la RATP et à l'Assistance publique. Les métallos FO obtiennent la troisième semaine de congés payés pour leur branche, avantage élargi à toutes les branches dès le 28 février 1956.

Idem pour Mai 68. Ce sont des militants FO de province qui ont allumé la mèche. Les revendications étaient simples : augmentation des salaires et reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise. Ce fut acté par les « accords de Grenelle », où André Bergeron obtint une augmentation supplémentaire du Smic que la CGT-Franchon n'avait même pas demandée!

Christophe Chiclet



Chaîne de production des usines Renault durant l'après-guerre.

* Voir *L'inFO militante* n° 3311, daté du 4 septembre 2019, page 22.

Nouvelle secrétaire confédérale, Rachèle Barrion prend la barre de la formation syndicale

Rachèle Barrion, 51 ans, a été élue secrétaire confédérale par le Comité confédéral national de Force Ouvrière (CCN) des 25 et 26 septembre. Elle sera chargée de la formation des militants. Une tâche qui l'enthousiasme, elle qui a animé depuis trois ans des dizaines de stages aux quatre coins du pays.

Elle connaît bien le terrain. L'interpro aussi. Adhérente à FO depuis 1998, Rachèle Barrion a été secrétaire de son syndicat de base, le syndicat FO de l'hôpital de Saint-Nazaire, de 2007 à 2014. Elle a aussi été secrétaire adjointe de l'union locale de Saint-Nazaire de 2009 à 2013 et membre de la commission exécutive de l'union départementale de Loire-Atlantique de 2008 à 2013. Simultanément, elle a assumé le mandat de secrétaire adjointe du groupement départemental de la Fédération des Services publics et de Santé de 2008 à 2012. En 2014, la militante accepte des responsabilités nationales au sein de sa fédération, comme conseillère technique, et de son équipe de formateurs. En 2016, elle devient animatrice du CFMS (Centre de formation des militants syndicaux) confédéral. Elle est alors la deuxième femme au sein d'une équipe de trente-trois animateurs, ce qu'elle ne manque pas de faire remarquer...

Son objectif? « *Transformer les adhérents en militants, en leur donnant l'envie de s'engager plus encore, de syndiquer leurs collègues, de porter un mandat, en les éduquant au respect de ce mandat à tous les étages de l'organisation, en leur transmettant d'autres informations que celles de BFM, en leur apprenant l'histoire de la CGT-FO, de la Sécu, des retraites... Il s'agit de les armer face au "on ne peut pas faire autrement, c'est comme ça".* » Car c'est pour elle une évidence : « *On ne peut pas développer l'organisation sans formation.* »



© F. BLANC

« On ne peut pas se développer sans former les militants »

Cette façon de voir les choses fait écho à sa propre expérience. Rachèle a commencé à travailler à 20 ans mais ne s'est syndiquée que dix ans plus tard, parce que « *la CFDT, alors majoritaire, ne lui donnait vraiment pas envie de le faire* ». Jusqu'au jour où elle entend Anne Bourgeois, secrétaire du syndicat FO, qui finira par devenir première organisation syndicale de l'hôpital quelques années plus tard. « *J'avais enfin des réponses à mes questions sur mes conditions de travail, c'était l'inverse du "c'est comme ça". Anne était une femme extraordinaire, une militante hors pair, qui m'a transmis une grande pugnacité, qui m'a appris à ne jamais lâcher et à oser.* » Depuis cette rencontre, Rachèle Barrion n'a jamais cessé de militer. Mais la force de son engagement prend aussi racine dans son histoire familiale. Fille et petite-fille de marins, elle

observe l'engagement, face à la mer, d'un capitaine (son père) vis-à-vis de son équipage et de sa famille, et l'engagement des femmes face à l'absence. Elle apprend leur débrouillardise, le « *compte sur toi-même* ». Elle apprend à privilégier la qualité des moments partagés plus que leur quantité, et cela lui sera précieux pour concilier maternité, vie de famille et engagement militant. Et de tout cet héritage, elle a aussi retiré son goût pour les défis, qui l'a d'ailleurs conduite à ne pas hésiter longtemps avant d'accepter d'être candidate au mandat de secrétaire confédérale. Rachèle Barrion sait que de sérieux « *challenges* » l'attendent, le premier étant de répondre aux demandes de formation sur les CSE et les CSSCT. Mais la priorité des priorités, dit-elle, « *est d'être au plus près des demandes des unions départementales et des fédérations, et donc de poser le diagnostic de leurs besoins car la formation c'est l'affaire de toute la maison* ».

Evelynne Salamero

AUJOURD'HUI
COMME

HIER ET DEMAIN

L'UCR-FO

DÉFEND LES

DROITS

DES RETRAITÉS

UCR-FO



21 septembre : déterminés pour défendre nos retraites



Ce sont quelque « 15000 camarades, libres, indépendants, fiers, déterminés et combattifs » qui ont manifesté et se sont rassemblés pour le meeting de FO, à Paris le 21 septembre, contre le projet de réforme des retraites, annonçait le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier. Applaudissements nourris de tous saluant cette journée « réussie ». Pour cette mobilisation, que sont venus soutenir deux représentants syndicaux européens – Robert Vertenueil, pour la centrale syndicale belge FGTB, et Domenico Proietti, pour la confédération italienne UIL –, FO a dit haut et fort son

opposition au projet sur les retraites, dévoilé pour l'instant via le rapport du Haut-commissaire Jean-Paul Delevoye, devenu récemment ministre. Or, pour FO le projet n'est acceptable en rien. Ainsi la mise en place d'un « régime unique par points qui sera sous la coupe des gouvernements », insistait



Yves Veyrier pointant « une conception claire et affirmée », qui « vise à évincer la négociation collective et la pratique contractuelle – le paritarisme – de la responsabilité et de la gestion de la protection sociale collective ».

« Petit salaire, maigre capital, petite retraite »

Ce 21 septembre, FO a souligné sa détermination « à tout faire pour sauver nos retraites, celles de nos anciens, celles des actifs d'aujourd'hui, celles de nos enfants demain ». Le projet, a rappelé le secrétaire général, prévoit que « chacun devra acheter ses points tout au long de sa vie active. Y compris dans les périodes difficiles ». Et « l'âge d'ouverture des droits, même maintenu à 62 ans, deviendrait virtuel ».

Suite en page 27





21 septembre : déterminés pour défendre nos retraites

Suite de la page 25

Le mécanisme interne au système montre sa perfidie jusque dans ses termes. Ainsi, « le nombre de points – le capital que vous vous serez constitué – (...) dépendra de la valeur d'achat du point. Et le moment venu, la pension dépendra de la valeur de service au moment de la conversion des points en retraite. Il sera donc aisé pour les gouvernements demain de jouer sur les valeurs du point à l'achat comme à la conversion pour agir sur le montant de la pension ». Quelles seront les conséquences d'un tel système pour les travailleurs? Un « petit salaire vaudra maigre capital de points et petite retraite! Beaucoup, si ce n'est tous, vont y perdre », résumait Yves Veyrier. FO dit non à cet amas d'injustice. **Valérie Forgeront**

PHOTOS PARISIENNES: F. BLANC







Paroles de manifestants

Pour Nicolas et Sylvain, salariés de la métallurgie à Saint-Nazaire, le projet sur les retraites « c'est *LE dossier social et syndical de l'année* ». Et « *il faut que le gouvernement recule* », résume Sylvain. « *Mon père s'est battu pour le système de répartition... Nous aussi on va se battre.* » Du projet, on comprend que « *le but est le recul du niveau des retraites* », s'inquiètent Martine et Viviane de l'Isère. La modification du calcul pour la retraite préconisée dans le public serait une « *injustice totale* », peste Fabienne, aide-soignante dans le Lot-et-Garonne, tandis que Murielle, fonctionnaire venue de Marseille, fulmine : « *Je n'ai pas envie de travailler jusqu'à 70 ans!* » Sabrina, Sovatha et Serge, de Bordeaux, « *prêts à faire grève* », souhaitent « *une convergence des métiers car tous ensemble on est plus fort!* », Claire, salariée du commerce dans la Drôme, décrit les « *opérations d'information* » qu'elle mène déjà « *sur les marchés, à Valence et à l'échelon des unions locales FO. On communique au plus près de la population pour informer de ce que l'on sait déjà du projet... Et de ses dangers.* »

21 SEPTEMBRE 2019

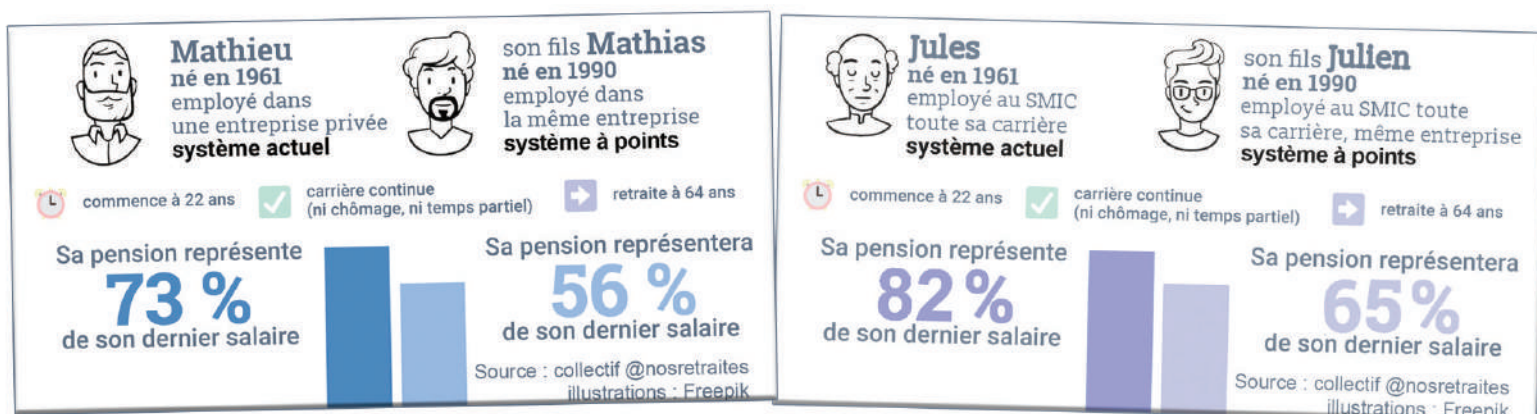




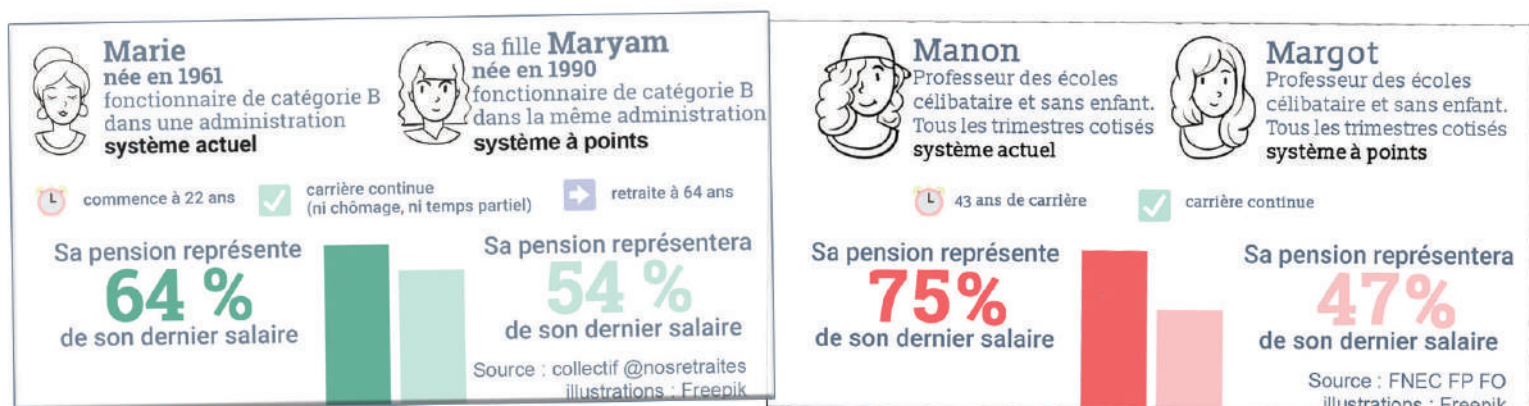
21 SEPTEMBRE 2019



EN **FO** RCE POUR NOS RETRAITES



Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à points.



RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !